

Tous, nous subissons déjà les impacts du fichage des enfants à l'école. Le choix du fichage scolaire est une décision imposée au mépris de la démocratie. Jamais les citoyens ni les parlementaires n'ont été consultés. Le fichage n'est pas une affaire de "spécialistes", c'est l'affaire de tous. Vous aussi, en tant que citoyens, enseignants et parents, vous avez votre mot à dire.

La base élèves, en quoi ça nous concerne ?

L'essentiel à savoir :

- 1) dès la première inscription à l'école, les enfants sont **immatriculés** dans **un fichier informatique national**. C'est la BNIE, la **Base Nationale des Identifiants Élèves**.
- 2) les enfants sont également **fichés** par la même occasion dans une autre base de données, liée à la BNIE : c'est le fichier **Base Élèves 1er Degré (BE1D)**, géré par chaque académie.

Le fichage scolaire, est-ce vraiment inquiétant ?

Au-delà de l'état civil de l'enfant, Base élèves contient d'autres **données sensibles**. Malgré leur prétendue "suppression" en 2008, BE1D indique toujours si l'enfant est **né à l'étranger**, s'il est inscrit en classes pour élèves porteurs **de handicap** (CLIS), s'il a été scolarisé **à l'hôpital**, s'il a redoublé... Et surtout, la nouvelle loi Warsmann autorise la transmission des données recueillies à d'autres administrations.

Existe-t-il d'autres fichiers au collège et au lycée ?

Il y a en tout **une dizaine de fichiers** concernant les élèves (SCONET, Pronote, Affelnet, APB, ENT, LPC, SDO, Apogée...) qui ne font l'objet d'aucune information et pour lesquels les parents n'ont généralement **jamais donné leur accord**...

Est-il vrai que tous les enfants reçoivent un matricule à 3 ans ?

Oui, c'est l'Identifiant National Elève (**INE**), qui permet les **inter-connexions entre tous les fichiers** de l'Education Nationale (Base Élèves, LPC, Affelnet ...). Ce numéro est attribué dès que l'enfant est fiché dans la BNIE. Il le suivra durant tout son parcours scolaire.

Mais que fait la CNIL, censée nous protéger ?

La CNIL n'a qu'un **rôle consultatif** et ne s'est jamais prononcée contre le fichage généralisé des enfants. Elle n'a aucun moyen de garantir la sécurisation des données. **La loi** Informatique et Libertés **exige** que les parents d'élèves soient **informés** de l'existence d'un fichier nominatif les concernant, dès le recueil des données via les fiches manuscrites à la rentrée scolaire.

Les données ne sont-elles pas sécurisées ?

L'accès à ces fichiers s'effectue via une page internet « sécurisée ». Malgré cela, des fiches Base élèves se sont retrouvées en **libre accès** sur internet (école de Sartrouville) et la société qui fournit **les clés d'accès a subi une cyber-attaque** début 2011.

Plus d'info :

<http://retraitbaseeleves.wordpress.com/>



Choisir la société numérique dans laquelle les enfants vont grandir, cela nous concerne tous. Construire des bases de données géantes contre la volonté des populations, autoriser le croisement des fichiers... n'est-ce pas inacceptable ? Arrêter le fichage scolaire tel qu'il a été décidé actuellement, c'est une question de démocratie et de protection de l'avenir des jeunes.

En tant que parent, ai-je les droits d'accès, de rectification et d'opposition ?

Ces droits sont prévus par la loi Informatique et Libertés : pour les faire valoir, il faut s'adresser au directeur de l'école et/ou à l'Inspecteur d'académie. Nous invitons les parents à **demandeur les extraits des fiches base-élèves et BNIE concernant leurs enfants** (ou scone pour le collège) et à faire valoir leur droit d'opposition.

Mais on a besoin d'un fichier des élèves, non ?

Les enseignants et directeurs d'école ont besoin d'outils informatiques, mais **les données personnelles doivent rester dans l'école**. La politique des fichiers scolaires doit être revue entièrement, car il est inacceptable que les enfants aient désormais un "**casier scolaire**" qui les suivra toute leur vie. Or les risques sont grands d'une stigmatisation, de sélection, de pré-destination, de rupture d'égalité, de **recherche d'emploi plus difficile**, ...

Qu'en pensent les fédérations de parents d'élèves et les syndicats enseignants ?

À son dernier congrès national la FCPE a voté par exemple une **motion contre** le Livret Personnel de Compétences, rappelant que celui-ci "Appelé à devenir numérique, participe, avec base élèves, au **fichage généralisé des enfants**. Sa mise en place s'effectue dans la plus grande confusion et sans concertation."

Quant aux syndicats enseignants, ils condamnent en général ces fichiers pour des **raisons d'éthique** et d'**insécurité juridique**.

Informez-vous... et agissez avec nous !

Envie d'en savoir plus ?

- Rendez-vous sur le site internet du CNRBE : <http://retraitbaseeleves.wordpress.com/>
- Laissez-nous un message à base-eleves@orange.fr et nous vous communiquerons les coordonnées d'un relais local.

Le Collectif National de Résistance à Base-élèves (CNRBE), c'est :

- un travail d'information : site web, enquêtes, dossiers et analyses ;
- des campagnes de sensibilisation et une

présence médiatique ;

- l'interpellation des élus au sujet du fichage ;
- des actions juridiques ;
- un soutien aux enseignants qui refusent de ficher et aux parents qui veulent faire valoir leurs droits.

Le CNRBE est un collectif indépendant regroupant des citoyens, des enseignants, des parents, et des juristes.

Le collectif vit de vos dons : même modeste, votre soutien financier est essentiel pour renforcer nos actions juridiques.

